

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 2 **Date de dépôt :** 19/09/2020 **Heure de dépôt :** 18:02 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Avis obligatoires dans le cadre du permis d'aménager

Le projet d'implantation au Moulin des Landes à proximité immédiate d'AFOBAT, installation classée non déclarée déroge aux principes fondamentaux du code de l'environnement préconisant une incompatibilité d'une installation classée avec l'habitat.
Cette anomalie résulte de l'absence d'un contre pouvoir non prévu à la loi sur la décentralisation conduisant inévitablement à des excès.

PJ : note explicative, extrait du décret du 20 mai 1953, extrait du PV d'étude ERP (Page 1, 8 et 12)

Nom : KERVAZO

Adresse : 34 ALLEE DE STANG ZU

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : rene.kervazo@orange.fr

Téléphone :

Fichier : Mémoire projet const 1.pdf

Numéro : 3 **Date de dépôt :** 19/09/2020 **Heure de dépôt :** 18:59 **Valide :** **Modéré :**

Observation : 960 logements ont déjà récemment vu le jour à Quimper (Ty Bos 630 et Kervalguen 330)
Y a t-il eu des études de populations locales validant la construction d'autres nouveaux grands lotissements qui auront un impact sur l'environnement de part la bétonisation au détriment de la nature environnante qu'ils imposent et des nuisances secondaires (trafic routier...) qu'ils généreront ?

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 4 Date de dépôt : 20/09/2020 Heure de dépôt : 19:34 Valide : Modéré :

Observation : Nous habitons Chemin de Kernoter.
Un accès unique via rue Trémintin pour 130 familles nous parait compliqué.
La circulation aux heures de pointe et déjà difficile dans le secteur avec toutes les personnes qui travaillent sur Creach Gwen et qui passent par le chemin de Kernoter pour éviter les bouchons au rond point de Toul sable et viennent saturer l'accès (alors que l'accès par Stand zu est privé).
Tout ceci crée des tensions entre automobilistes en raison de l'étroitesse de la voie ou le passage de 2 voitures est impossible, sans compter les jeunes d'AFOBAT qui regagnent la ville par ce chemin et n'ont aucun trottoir.

Un nouveau lotissement de près de 130 logements dans le secteur viendrait encore densifier le trafic rue Tremintin et Chemin De Kernoter, et sans un réaménagement total des voies, ceci nous parait irréaliste et difficilement supportable pour les résidents.

Nom : PENNEC

Adresse : Chemin de Kernoter

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : Téléphone : 06.17.75.60.42

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 5 Date de dépôt : 20/09/2020 Heure de dépôt : 21:34 Valide : Modéré :

Observation : Remarque de principe : jusqu'où la ville de Quimper va t'elle continuer à s'étaler au détriment des terrains agricoles et des zones naturelles ? Rennes a défini une frontière en ne dépassant pas son périphérique. Quimper déborde avec sa polyclinique du coté du stangala, ses lotissements vers petits guelen. Gourvilly est un parfait contre exemple d'aménagement commercial où chaque magasin a son parking où les circulations piétonnes entre magasins sont mal ou pas du tout prévues et les bouchons fréquents. Dans toutes les villes de France on fait aujourd'hui des centres commerciaux avec un parking et des magasins groupés. Pour construire Le nouveau lotissement du moulin des Landes il va falloir étendre les réseaux d'eau et d'assainissement. Les postes de relevages D' assainissement sont fréquemment source de problème de pollution. Dans Ile secteur du moulin des landes, la circulation est déjà saturée aux heures de pointe. Par ailleurs le centre-ville se vide. Les quartiers des années 50 auraient besoin de réhabilitation. Utilisons plutôt les services de l'EPF pour reconstruire la ville sur la ville, plutôt que de consommer sans fin et sans compter du nouveau foncier. Abandonnons donc ce projet de lotissement du moulin des Landes et faisons plutôt des coteaux de l'Odet une zone agricole et naturelle protégée permettant aux quimpérois et aux visiteurs de conserver à long terme ces beaux espaces riches en biodiversité. Créons la ceinture verte quimpéroise.

Nom :

Adresse :

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : Téléphone :

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 6 Date de dépôt : 22/09/2020 Heure de dépôt : 22:37 Valide : Modéré :

Observation : Bonjour,
Concernant ce projet de construction de logements à usage d'habitation, il me semble que lieu choisi n'est vraiment pas adapté.
Cet endroit au sol semi-humide voire humide regorge d'une biodiversité variée : grenouilles, salamandres etc.. et il serait franchement dommage de massacrer une fois de plus un tel endroit.
Par ailleurs le coût des infrastructures n'est pas neutre notamment pour les eaux usées, le gaz, l'eau etc..
Pourquoi ne pas utiliser sur Quimper en priorité des zones aujourd'hui inoccupées, exemple, nous avons sur Kervilou les terrains de l'entreprise Caillarec, cette entreprise a déménagé et les terrains sont visiblement disponibles, de plus il serait possible d'élargir la surface constructible sur d'autres terrains mitoyens ou l'activité a également cessé.
La construction de logements d'habitation serait d'un coût nettement moins élevé pour la partie infrastructure car cette dernière est déjà sur place. En matière de biodiversité et d'environnement le mal serait moindre.
Merci de ne pas détruire ce qui nous est précieux.
Cordialement.
M. Guy JEAN

Nom : JEAN GUY

Adresse : 2bis allée Louis Feunteun

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : gyjean@orange.fr

Téléphone : 06.44.78.58.92

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 7 Date de dépôt : 01/10/2020 Heure de dépôt : 15:00 Valide : Modéré :

Observation : Bonjour,

Ce projet concerne des beaux terrains agricoles(toujours exploités) dans un bel environnement boisé et sauvage.
Bétonner et artificialiser cette zone rurale ,n'est- ce pas contraire au programme de l'équipe municipale actuelle? Si on ne protège pas cette zone naturelle aujourd'hui, on ne pourra plus revenir en arrière.

Pour ce projet de lotissement excentré, les pôles alimentaires, les écoles et services divers ne sont pas accessibles à pied.L'utilisation obligatoire des voitures, sur un axe de circulation déjà dense et ralenti, ne participe pas à la réduction du bilan carbone.

La volonté d'Isabelle Assih de créer des mini-quartiers est une bonne idée,
Il semble difficile de la mettre en application pour ce lotissement.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email :

Téléphone :

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 8 Date de dépôt : 03/10/2020 Heure de dépôt : 15:30 Valide : Modéré :

Observation : Le PLU de Quimper a été adopté le 16/03/2017. je rappelle que l'objectif de ce document d'urbanisme est de créer 500 logements par an sur cette ville qui a perdu 1600 habitants en 6 ans.
Que motive cette participation du public ?
1ère hypothèse : les nouveaux élus municipaux (dont beaucoup étaient déjà présents dans les mandats antérieurs) considèrent que les objectifs rappelés ci-dessus son obsolètes. Dans ce cas, Mme la Maire et présidente de Quimper agglomération doit engager au plus vite l'élaboration d'un PLU intercommunal qui permettra d'avoir une vision de l'urbanisation sur l'ensemble de l'agglomération.
2ème hypothèse : c'est une démarche volontariste des élus que d'associer la population à la réflexion sur les projets importants. Dans ce cas, Mme la Maire et Présidente de l'agglomération ne manquera pas de lancer une participation du public pour les projets "Amazon" et grande salle multifonctions.
Une dizaine d'observations, c'est peu pour cette consultation. On peut comprendre l'amertume des riverains et comme le dit justement une personne, on devrait reconstruire la ville sur la ville ; pour cela, il faudrait un changement des mentalités et accepter par exemple de construire en mitoyenneté économe en foncier.
Sur la sécurité routière (RD34), Mme la Maire est aussi Conseillère départementale et devrait donc demander à ses services de travailler sérieusement sur les aménagements possibles. On pourrait déjà, compte-tenu du nombre de giratoires existants, supprimer tous les "tourne à gauche" sur ce RD 34 entre Géant et Citroën. Je rappelle que les services de la DDE du Finistère avaient proposé des solutions refusées par les élus dans les années 80, lesquels élus ont préféré urbaniser pour l'implantation de Décathlon et Truffaut. Ne répétons pas les erreurs commises par les élus lors de la création de la rocade Sud de Quimper - RD 365 ; les élus de l'époque avaient refusé une 2 x 2 voies pour préserver les riverains ; le résultat ne s'est pas fait attendre : 4 morts quelques jours après l'inauguration. Et bien sûr, quelques morts plus tard, l'avenue du Morbihan a été mise à 2 x 2 voies. Heureusement car le trafic s'élève aujourd'hui à 37023 véhicules /jour. Le trafic du RD 34 étant de 16522 véhicules/jour, il est grand temps de s'y pencher !
Sur le projet présenté par IQ Promotion, on ne saurait rendre responsable ce promoteur des attermoissements des élus. J'émet donc un avis favorable pour ce projet, et pour les amoureux de l'environnement, remplacer du maïs par un lotissement ne me dérange pas ; par contre, tenir compte de la valeur agronomique des sols pour l'étude du PLUI que j'appelle de mes voeux, il faudrait y penser.

Nom : GUILLOU PHILIPPE

Adresse : 16 rue du Croas Men

Cedex : 29100

Ville : DOUARNENEZ

Email : guillou.philippe2@orange.fr

Téléphone : 07.81.58.89.98

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 9 **Date de dépôt :** 07/10/2020 **Heure de dépôt :** 08:33 **Valide :** **Modéré :**

Observation : A la lecture du projet je constate que la desserte interne du lotissement ne présente, a priori, pas de problème, par contre pour ce qui est de l'accès vers l'extérieur, ces constructions entraîneront une augmentation de la circulation route de Bénodet. En effet, il est prévu environ 127 logements, à 2 véhicules par foyer nous arriverons à une moyenne de 500 mouvements / jours supplémentaires sur l'axe Moulin du Pont - Quimper.
Actuellement, aux heures de pointes l'avenue de la Plage des Gueux est engorgée ce qui conduit certains automobilistes à emprunter la rue Pitre Chevalier puis le chemin de Kernoter pour déboucher route de Bénodet.
Ce projet ne fera qu'aggraver la situation actuelle.
Pour l'association des riverains de Kernoter et Stang-Zu.
P. SALAUN

Nom : PASCAL SALAUN

Adresse : rue Pitre Chevalier
20

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : marie-noelle.salaun@wanadoo.fr

Téléphone : 0601741115

Fichier :

Numéro : 10 **Date de dépôt :** 07/10/2020 **Heure de dépôt :** 09:02 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Même si un manque de logements et de terrains constructibles existe bien à Quimper le choix du Moulin des landes semble un choix non approprié. En effet rien n'étant prévu quant à la circulation route de Benodet nous pouvons imaginer les embouteillages à venir.
Ne faudrait il pas tout d'abord repenser les travaux de voirie avec piste cyclable et donc élargissement des routes afin de palier à ces futurs problématiques de circulation. N'oublions que l'été cette voie est également très fréquentée.

Nom : LE LOUPP CORINE

Adresse : 4 chemin de kerbieta

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : Corinell42@gmail.com

Téléphone : 06.84.11.03.72

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 11 **Date de dépôt :** 07/10/2020 **Heure de dépôt :** 13:00 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Bonjour,

Je suis contre ce projet au vu des difficultés de circulation sur ce secteur. Au heures de pointe, c'est déjà horrible...alors avec des logements supplémentaires, c'est juste impensable.

Gardons un minimum de confort de vie, de circulation et respectons la nature en créant plutôt des zones agricoles avec des cultures biologiques par exemple.

Salutations.

Patrice PERRET

Nom : PERRET PATRICE

Adresse : 5 avenue de Kervoalic

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : Patrice29@gmail.com

Téléphone : 0695374313

Fichier :

Numéro : 12 **Date de dépôt :** 07/10/2020 **Heure de dépôt :** 18:07 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Ce projet s'inscrit dans une marche forcée à l'urbanisation alors que que le dernier PLU prévoyait seulement une intensification des zones déjà urbanisées.... or depuis 3 ans la route qui relie Quimper à Benodet est devenue un immense chantier et une zone commerciale qui 'agrandit sans cesse (après l'implatation de Casto il y a eu But, Conforama, Action,Valentin et des zones de commerces divers et bureaux alors que de nombreux autres locaux dans les environs ne trouvent meme pas preneurs.

On défigure la route, on rend la circulation impossible et dangereuse et les touristes se plaignent maintenant de cet environnement qui ressemble à ce qu'ils ont chez eux autour des grandes villes mais ça n'est pas ce qu'ils viennent chercher !

On prend sur des zones agricoles et m^me des zones humides et proche de l'Odet alors que cela devrait au contraire faire partie des zones protégées.

Mme Le Maire peut elle cautionner cela alors qu'elle a revêtue l'étiquette VERTE pour se faire élire ? Les choses n'avancent vraiment pas dans le bon sens dans la région de Quimper et c'est dommage, il est grand temps de se ressaisir.

Nom : VOISARD

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : gazoubar@orange.fr

Téléphone :

Fichier :

Numéro : 13 **Date de dépôt :** 07/10/2020 **Heure de dépôt :** 18:13 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Quimper et son agglomération voient leur foncier agricole se réduire petit à petit et, au fil des projets d'aménagement, l'environnement et, plus particulièrement, les zones humides sont malmenées. Notre environnement paye aujourd'hui encore les dévoiements du passé dont on trouve la cause dans la méconnaissance d'alors et le peu d'intérêt à la préservation des milieux naturels.

La fragilisation de notre patrimoine foncier :

Les projets ou réalisations ne manquent pas, certains pointés pour avoir été marqués par des dysfonctionnements. Notons, sur les coteaux du Quinquis, le programme, toujours en cours, du quartier de Linéostic. Initialement nommé ECO-Quartier, l'enquête publique se référait alors à la définition d'un projet de lotissement basé sur des choix et des solutions écologiques. Le Commissaire enquêteur concluait sur ces mêmes bases. Mais, changement d'équipe à la mairie en 2014 qui choisit le changement de l'appellation du projet, il perd sa particule « ECO » et, conséquemment, les points concernant la spécificité initiale disparaissent. Pour autant, le porteur du projet n'a pas estimé utile de reconvoquer l'avis du public. Ces faits furent dénoncés en leur temps dans le CAREPA Infos n°2 de juin 2016.

Il y a peu, c'était en 2014, une zone humide de près d'1,5 ha dans le secteur du Moulin des Landes et propriété d'un particulier, avait été détruite suite à un dépôt de déblai (10 000 m3) en infraction au code de l'environnement, au schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'Odet et au code de l'urbanisme. Suite à la révélation de ce saccage par Eau et Rivières de Bretagne, il faudra cinq années pour la voir restaurée.

Le débat public en péril :

Aujourd'hui, un projet concernant l'aménagement d'un programme de 126 logements sur le secteur « Le Moulin des Landes » pour une surface de 5,7 ha est à l'étude. Comme la loi le prévoit, le public est appelé à donner son avis mais non plus dans le cadre d'une enquête publique et son Commissaire-enquêteur mais au moyen d'une « participation du public par voie électronique » PPVE (Loi Essoc) « la mairie a choisi ce mode de consultation dictée par le code de l'environnement avant de valider, ou non, cette demande. Cette procédure, expérimentale, intégralement dématérialisée, se différencie de l'enquête publique puisqu'il n'y a pas de Commissaire-enquêteur ou de commission d'enquête ». Si elle a pour avantage sa rapidité d'exploitation, analyse et conclusions effectuées par les services préfectoraux, elle met les citoyens n'ayant pas accès à l'outil informatique et à l'internet en situation d'inégalité.

Et l'avis de l'Autorité Environnementale ? :

Suite à la saisine tardive de « La MRAe Bretagne (Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne) par la commune de Quimper, cette instance n'a pas pu étudier, dans le délai imparti, le dossier du projet reçu le 1er juillet 2020. En conséquence elle n'a formulé aucune observation concernant ce dossier. »

Selon l'avis de la MRAe Bretagne : « Les éventuelles observations constituent, rappelons-le, une évaluation objective Elle doit contribuer à une bonne prise en compte et à une vision partagée des enjeux environnementaux et permettre de rendre plus lisibles pour le public les choix opérés au regard de leurs éventuels impacts sur l'environnement. »

Il serait surprenant que la décision finale, émise par la mairie de Quimper, n'impose pas une nouvelle saisine de la MRAe !

Y aurait-il une alternative à la consommation des surfaces naturelles ? :

Le centre-ville de Quimper se vide, les logements se dégradent. Les quartiers des années 50 auraient besoin de réhabilitation.

Pour 2013, à l'instar des autres territoires bretons, QBO a vu une progression de son parc vacant + 1,8% par rapport à 2008, soit 1 000 logements de plus. Ce phénomène a fait l'objet d'une publication de l'INSEE intitulée « Plus de population à loger et plus de logements vacants : un paradoxe breton ».

Concernant notre commune, le plus gros volume de vacance est situé à Quimper avec 4 015 logements vacants, c'est 10,5% du parc de logement.

Prioriser la réhabilitation et l'occupation de cette partie du parc existant, économiserait la consommation sans fin et sans compter des surfaces naturelles ceinturant Quimper.

Enfin, rappelons que l'impact de l'urbanisation sur les zones humides et les cours d'eau est à considérer sur ses possibles conséquences environnementales en aval, mais aussi en amont ! Depuis les années 70, les aménagements successifs ont réduit les possibilités de mouvement des poissons. L'échelle à poissons, installée en 2013 à la sortie de l'étang du Lendu – en compensation de la destruction partielle de la zone humide de MénezPrat - pour favoriser la remontée des truites dans le Kervern et le Quinquis, risque à terme de connaître une baisse de fréquentation avec pour corolaire un appauvrissement de la biodiversité et de l'écosystème.

Patrick Sanquer, pour le CAREPA du Quinquis

Nom : PATRICK SANQUER

E REGISTRE QUIMPER

Adresse : 8 Rue George Washington

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : sqrpat@wanadoo.fr

Téléphone : 0687284223

Fichier :

Numéro : 14

Date de dépôt : 07/10/2020

Heure de dépôt : 19:03

Valide :



Modéré :



Observation :

Bonjour,

J'interviens en tant que président de l'association du lotissement "LE HAMEAU DE LANROZ" situé route de Bénodet à QUIMPER.

En l'état actuel du projet : je suis contre en raison des graves difficultés de circulation déjà existantes et connues sur la route de Bénodet.

Il devient impossible à certaines heures de quitter en voiture le lotissement sans prendre des risques importants. (ne parlons pas des personnes en vélo ou des piétons)

La quasi totalité des 12 copropriétaires du lotissement a déjà connu un accident en voulant rejoindre la route de Bénodet.

Il serait grand temps, avant d'autoriser des logements ou commerces nouveaux, de régler d'abord ce problème.

Merci pour votre compréhension.

Bien sincèrement

Michel OLLIVIER

Nom : OLLIVIER MICHEL

Adresse : 10 rue du Souvenir

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : michel.ollivier3@wanadoo.fr

Téléphone : 06.60.88.12.49

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 15 Date de dépôt : 07/10/2020 Heure de dépôt : 22:50 Valide : Modéré :

Observation : Bonjour,

1er point: pour faire écho à une observation déjà formulée, l'absence de l'avis de l'Autorité Environnementale pose réellement question!

2ème point: à plusieurs endroits du dossier, il est question de co-visibilité avec l'ODET. D'abord, ce rappel: " Les OAP définissent des enjeux essentiellement paysagers pour ce secteur : •Insertion paysagère d'un secteur à forte covisibilité avec l'Odét et ses rives**"; ensuite ce commentaire, repris plusieurs fois: "la co-visibilité avec l'Odét relevée dans les OAP n'est en réalité pas constatée sur site. Le secteur étant enclavé derrière des zones boisées et haies fournies qui seront conservées, il bénéficie de très peu de visibilité".

Ma requête: outre le fait que je déplore comme d'autres le grignotage des terres agricoles (qui plus situées est en bordure de zones humides et naturelles), je souhaite que la proximité de ce lotissement avec l'ODET soit réellement prise en compte. 350 mètres, ce n'est rien. il y a le bâti mais il y a aussi l'éclairage public et des locaux commerciaux et d'habitation, l'évolution dans le temps des plantations (celles liées au lotissement mais aussi celles déjà présentes dans labandedes 350mètres) qui peuvent aujourd'hui faire écran mais demain disparaître). Ainsi, le "très peu de visibilité" dans le commentaire de l'opérateur combiné au "à forte visibilité" de l'OAP m'inquiète fortement. L'ODET, ses rives droite et gauche et ses anses (à commencer par Toulven, pas si loin) doivent rester un sanctuaires de Kerogan à Penfoul. Le projet doit être blindé sur ce point et la co-visibilité doit être non pas réduite mais nulle. La trame paysagère doit donc être revue en conséquence. Au delà, la collectivité doit penser à l'aménagement de ce corridor naturel, partie intégrante du fleuve.

Nom : CORAY BRUNO

Adresse : 19 Straed ar C'hosker

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : bruno.coray@bbox.fr

Téléphone : 06.75.67.97.96

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 16 **Date de dépôt :** 08/10/2020 **Heure de dépôt :** 06:18 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Une fois de plus, l'environnement fait les frais des ambitions de barons locaux. On ratiboise, on bétonne, on goudronne des terres agricoles, des zones sauvages, des zones humides... Salamandres, hérissons, mésanges : Quimper ne veut pas de vous !

Quimper perd des habitants, dès lors, quel intérêt de construire de nouveaux logements ? Dans une zone mal desservie en transport en commun qui plus est... Les futurs habitants ont-ils l'intention de se rendre au travail à vélo, comme moi ? à pieds ? J'en doute.

En bref, ce projet est un anachronisme absolu, digne des années 80... Le monde change, et de plus en plus vite, mais pas les "Décideurs" et encore moins leur mentalité !

Nom : LASTENNET

Adresse : 10 rue Madame de Sévigné

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : **Téléphone :** 09.83.64.72.64

Fichier :

Numéro : 17 **Date de dépôt :** 08/10/2020 **Heure de dépôt :** 07:44 **Valide :** **Modéré :**

Observation : L'utilité publique de l'opération mérite d'être reconsidérée au regard de l'ampleur du projet et du PLU, des voies de circulation préexistantes, des mesures de protection du site eu égard aux règles de protection de l'environnement.

Un logement quimpérois situé en bordure de commune implique en moyenne la présence deux véhicules, il faut prendre en compte l'apport de 250 véhicules supplémentaires en circulation sur la route de Bénodet.

L'aménagement de voies de pistes cyclables et du réseau des transports en commun semble crucial. La réhabilitation du centre ville et de certains quartiers semble prioritaire.

(La construction d'une vingtaine de lots paraît plus raisonnable)

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : queau.mathilde@hotmail.fr

Téléphone :

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 18 **Date de dépôt :** 08/10/2020 **Heure de dépôt :** 12:09 **Valide :** **Modéré :**

Observation : J'ai vu ce matin dans la presse le projet de construction de 126 logements au Moulin des Landes. Ne met-on pas la charrue devant les boeufs? En effet, le début de la route de Bénodet est déjà complètement encombré depuis le rond-point de Kerustum. Il faudrait avant de multiplier les constructions dans ce secteur, soit doubler la route de Bénodet comme cela avait été envisagé, soit remplacer le rond-point de Kerustum par u échangeur.
En l'état actuel de la voirie, je suis opposé à ce projet.

Nom : HUBACHER

Adresse : 140 route de Bénodet

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : walter.hubacher@orange.fr

Téléphone : 02.98.90.66.05

Fichier :

Numéro : 19 **Date de dépôt :** 08/10/2020 **Heure de dépôt :** 13:00 **Valide :** **Modéré :**

Observation : L'artificialisation des sols et la disparition des terres agricoles sont des catastrophes environnementales. Ce projet est totalement anachronique compte tenu des nouveaux impératifs environnementaux. Au lieu de bétonner, il serait plus intelligent de densifier les zones construites existantes et surtout d'accroître l'attractivité du centre-ville.

Nom : COSMAO

Adresse : 33 Rue Kereon

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : jencosmao@gmail.com

Téléphone :

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 20 **Date de dépôt :** 08/10/2020 **Heure de dépôt :** 15:53 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Bonjour

J'ai découvert le projet dans le journal ouest france le dernier jour de l'enquête publique.

Je déplore le peu de publicité autour de ce projet.

Actuellement la politique nationale est de préserver les zones agricoles.

La conservation des zones humides est un enjeu majeur de la biodiversité.

La circulation des piétons et des vélos est inadaptée sur le chemin de Kernoter.

Le passage des vélos par une hypothétique voie cyclable vers le sud à travers des terrains privés parait pour le moment illusoire.

La proximité immédiate d'un site classé est inquiétante.

La circulation sur la route de Bénodet n'est pas adaptée à un nouveau lotissement.

Je pense quand l'état actuelle il parait plus important d'utiliser les terrains non agricoles possédés par la ville et d'envisager l'urbanisation des zones écologiquement fragile qu'en dernier recours.

Bien cordialement

Nom : GESTIN HERVE

Adresse : 59 chemin de kernoter

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : herve.gestin@wanadoo.fr

Téléphone : 06.87.38.89.66

Fichier :

Numéro : 21 **Date de dépôt :** 08/10/2020 **Heure de dépôt :** 15:57 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Bonjour,

Il me permet impensable en 2020 d'utiliser des terres agricoles dans un site préservée pour la construction de logement individuel.

La desserte (route de Bénodet) est complètement saturée. Aucune solution simple de transport en commun ou de piste cyclable sécurisée n'existe.

Il existe de nombreuse friches industrielles sur Quimper dont la réhabilitation permettrait de nouvelles opportunités foncières; je suis opposée à ce projet.

Nom : RABIER VALERIE

Adresse : 10 rue de la paix

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : rabierv@yahoo.fr

Téléphone : 06.65.80.75.71

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 22 **Date de dépôt :** 08/10/2020 **Heure de dépôt :** 16:26 **Valide :** **Modéré :**

Observation :

Ce projet est en contradiction totale avec la philosophie d'urbanisme, qui évite les écarts, et protège au maximum les terrains naturels ou à vocation agricole. C'est ici, en encore plus mauvais, un rappel des lotissements de Keradenne.

Nom : QUÉMÉRE

Adresse : 5, rue de Creach al lan

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : georges.quemere@laposte.net

Téléphone : 07.81.51.53.01

Fichier :

Numéro : 23 **Date de dépôt :** 08/10/2020 **Heure de dépôt :** 16:36 **Valide :** **Modéré :**

Observation :

Comment autoriser la construction de logements aussi loin de tout lieu de vie. Et cela en empiétant sur des terrains dont la vocation doit demeurer agricole, ou être uniquement consacrée à des activités pourvoyeuses d'emplois.

Nom : QUÉMÉRE

Adresse : 5, rue Charles Chassée

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : josiane.quemere@laposte.net

Téléphone : 06.01.82.67.65

Fichier :

Numéro : 24 **Date de dépôt :** 08/10/2020 **Heure de dépôt :** 17:13 **Valide :** **Modéré :**

Observation :

Quimper a besoin de logements, trop de demandes de logements sociaux sont insatisfaites ou en décalage avec les besoins exprimés, c'est un fait.

A Quimper, comme ailleurs, le temps presse face au changement climatique et à l'effondrement en cours de la biodiversité. C'est un autre fait. La société doit être transformée en profondeur, pour vivre mieux, offrir un avenir soutenable aux générations présentes et futures, en accord avec le monde vivant et la nature. Les solutions locales doivent permettre de réinventer nos modes de vie hors de la consommation de masse dans une cohérence écologique et sociale.

C'est dans ce contexte que le projet de lotissement au Moulin des Landes est présenté à la population pour « participation du public » par voie électronique, il n'est pas ici question d'enquête publique. Nos avis seront peut-être lus, considérés ou pas, comment le savoir ??? Ils auront en tous cas pris plus de temps au simple citoyen qu'à la Mission régionale d'autorité environnementale, qui probablement par défaut d'effectifs comme la plupart des services publics n'a pas pu donner d'avis dans les délais.

Si l'étude d'impact s'efforce de mettre en évidence le respect des normes au regard de la situation dans le tissu urbain du projet, on ne peut que constater que l'addition de conformités aux normes ne garantit pas la cohérence écologique et sociale impérative aux engagements de l'accord COP 21 de Paris.

Alors que de nombreux programmes sont encore en cours d'aménagement et de vente (Linéostic, Kervalguen, Gourmelen, l'Hippodrome) que le SCOT préconise une densité minimale moyenne de 35 logements à l'hectare, et le PLU un minimum de 30 % des créations de logements en renouvellement urbain et en comblement de dents creuses, 188 nouveaux logements ont déjà été construits sur le secteur dont seulement 25 en renouvellement urbain (bien loin des 30 % visés)
Le PLU affiche aussi la nécessité d'envisager les quartiers en optimisant la taille des parcelles, en prévoyant les liaisons vers les équipements et en facilitant le lien social par la qualité des espaces communs.

Sur un terrain de 6 ha encore cultivé, en périphérie, loin des services publics, des marchés de producteurs, et des commerces de détail, il est difficile de croire comme le dossier l'indique que 50% des trajets du quotidien des futurs habitants se feront à pied ou à vélo.
Quand les écoles primaires les plus proches (le Quinquis, Kergomard et Michelet) sont toutes à au moins 5 km, que l'arrêt de bus Moulin des Landes situé à plus de 200 m du terrain n'est desservi que par la ligne Connexity à la fréquence d'un bus à l'heure, tout laisse à penser que les 233 véhicules estimés ne resteront pas souvent sur l'aire de stationnement de 25 mètres carrés obligatoire sur chaque lot occupé. A moins que la ligne B ne soit prolongée jusqu'à Moulin des Landes et que connexity passe par cet arrêt pour chacun de ses trajets ?
Les réductions de GES, la santé et la sécurité routière ne sont pas au programme !

Le règlement de lotissement prévoit la possibilité d'acquérir deux lots contigus. C'est ainsi que pourraient être vendus des terrains de presque 1000 mètres carrés à une centaine de mètres du magnifique site naturel de l'Odet, pour les plus aisés des acquéreurs.... Les 37 logements sociaux seront situés pour leur part à l'entrée près du CFA. Une partie de ces logements est-elle destinée aux apprentis, aux étudiants de l'IFRIA ? Rien ne l'indique....
Les espaces communs sont réduits au minimum : une petite placette pour se rencontrer au milieu du lotissement mais pas de jardins partagés, pas de composteur collectif, encore moins de salle de réunion, de laverie ou de préau. Des interdictions : poulailler, ruche, clapier.... des non-interdictions : menuiseries en PVC. Des cheminements, trottoirs en enrobé noir. Des suggestions de plantations. Des branchements aux frais des lotis aux différents réseaux uniquement sur ceux amorcés par le lotisseur. Il n'est pas indiqué l'option énergétique choisie par le lotisseur (sans doute l'électricité....) Pas de chaudière bois collective, pas de réseau collectif d'eaux pluviales (les acquéreurs devront prévoir sur leur parcelle un puisard individuel)
Un lotissement digne des années 80, un de plus....

Le site est qualifié dans l'étude d'impact « dépourvu d'intérêt en terme de biodiversité » puisqu'il est cultivé en maïs. Seules les haies qui l'entourent abritent quelques espèces d'oiseaux... il faut comprendre par là que l'urbanisation n'aura pas de conséquence sur la biodiversité. Pourtant, les zones humides, l'Odet, l'anse de Toulvenn, le ruisseau du Moulin des Landes sont des milieux fragiles, et le terrain de part sa très faible perméabilité favorisera le ruissellement des eaux avec des impacts sur la faune et la flore.

Et si d'autres cultures occupaient le site ? Si aux 37 logements sociaux qui n'occupent que peu de place et qui sont indispensables pour améliorer le parc de l'OPAC, la collectivité renonçait aux lots libres et installait une ferme sur ce terrain pour commencer la ceinture d'agriculture biologique promise dans le programme de l'actuelle équipe municipale, une autre voie pour faire la ville s'ouvrirait rendant possible l'amélioration de la biodiversité, et une nouvelle vision de la fabrication des quartiers et de la ville.

Martine Petit, militante écologiste.

Nom : PETIT MARTINE

Adresse : 32 rue Pic de la Mirandole

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : cotintoulec@wanadoo.fr

Téléphone : 06.29.18.37.46

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 25 Date de dépôt : 08/10/2020 Heure de dépôt : 17:29 Valide : Modéré :

Observation : Bonjour,
- La route de Bénodet est saturée, chaque maison étant rachetée par des professions libérales et des commerces, pas de trottoir.
- Il faut prendre le projet dans sa totalité de 10 hectares qui est sur-dimensionné par rapport aux désertes, route, bus, et une boulangerie.
- Construire de ce fait à hauteur de 8 hectares des logements ne permet pas une intégration.
- Ce lotissement sur des terres agricoles est incohérent car entouré de zones humides à protéger, et un site avec une bio diversité remarquable.
- La pente de ces parcelles ne va qu'accentuer les ruissellements de l'eau en partie basse et rendre inondable le bas des parcelles.
- En effet comme l'indique l'étude, la terre est seulement de 30cm et on trouve directement dessous de la glaise qui ne permet pas l'infiltration de l'eau, donc pas de puisard possible, d'où le semis végétal demandé l'hiver.
- Car le projet montre que le réseau hydrographique s'étend sur une superficie de 1km2 environ et le trop plein du bassin de rétention ne peut plus se déverser aux grandes marées, déjà donc sur 10 hectares....
- Le projet indique que le trop plein du bassin n°2 se déverse dans une zone humide sans pente. Remontées d'eau l'hiver importantes.
- La hauteur de faitage de 8,50 mètres maxi ne peut s'intégrer visuellement.
- Ce serpent de construction va rompre l'équilibre précaire de la bio diversité et de cette zone protégée pour l'écologie de demain.

Nom : ERIK DE BROMMER

Adresse : 282, chemin de Lanroz

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : contact@lanroz.fr

Téléphone : 02.98.90.64.43

Fichier :

Numéro : 26 Date de dépôt : 08/10/2020 Heure de dépôt : 17:34 Valide : Modéré :

Observation : Comment initier un tel projet sans en posséder les accès.
La desserte prévue au plan ne peut être validée comme telle, l'aménageur ne possédant pas l'accès qui se trouve être un chemin privé pour lequel aucun projet de cession ou autorisation n'existe à ce jour.
D'autre part cette même voie d'accès est traitée en voie piétonne et intégrée au projet alors que privée.
De même les liaisons piétonnes au nord du projet figurant en chemin bocager n'existent que sur la parcelle 133, la suivante la parcelle 136 n'étant pas concernée.
Sur le point eaux usées, il est stipulé un poste de refoulement à créer (aucun secteur n'est défini, aucun dimensionnement n'y figure)
Concernant les deux bassins de rétention (eaux de voirie et espaces communs) le bassin n°1 de 75 m3 sur le secteur sud est implanté sur un terrain qui n'est pas la propriété de l'aménageur.
Trop d'incohérences figurent au dossier, nous nous y opposons sous sa forme actuelle.

Nom : INDIVISION BOURHIS

Adresse : 22. route de quimper

Cedex : 29170

Ville : FOUESNANT

Email : catcap29@gmail.com

Téléphone :

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 27 Date de dépôt : 08/10/2020 Heure de dépôt : 19:36 Valide : Modéré :

Observation : A quand de nouvelles idées pour l'urbanisme de demain à Quimper ? A quand une cohérence globale à l'échelle du territoire ? A quand une prise en compte des enjeux environnementaux ?
Ce projet ne va pas dans le sens de l'Histoire. Il est même la symbolique de ce que l'on faisait déjà il y a 50 ans. On ne remet toujours pas en cause un modèle dont on connaît les défauts : gaspillage des terres agricoles, sacrifice des zones naturelles, destruction des corridors écologiques, artificialisation des sols, mauvaise gestion des eaux pluviales, manque d'anticipation des flux, désertification des centres urbains par manque de valorisation, qualité urbaine, paysagère et architecturale très discutable ...etc
D'autres solutions sont possibles...

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : juliette.corveller@gmail.com

Téléphone :

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 28 Date de dépôt : 08/10/2020 Heure de dépôt : 19:38 Valide : Modéré :

Observation :

Bonjour,

Après regard du projet plusieurs points interpellent.

Tout d'abord la localisation de ce dernier. Il est étonnant de voir sur le PLU ces parcelles à urbaniser, éloignés du centre, sans aucun axe de développement futur et enclavé par l'Odet, des bois classés et des zones humides.

En parlant de zones humides, il n'est pas s'en dire que les parties sud du projet n'en demeurent pas moins humides! Il suffit de constater la difficulté des engins agricoles pour effectuer la moisson (engins à chenilles car trop humide...).

Concernant les écoulements d'eau, le projet prévoit des bassins de rétention pour ensuite déverser les trop pleins dans des parcelles déjà humides, hors ceci ne va faire qu'accroître le ruissèlement et engorger encore plus les zones en aval quiature déjà l'hiver.

Il est également prévu au projet des voies de balade à pied et à vélo sur l'extérieur du lotissement. Dans la réalité certaines parcelles privées ne permettent pas la réalisation de cela, il est donc trompeur d'en faire la publicité.

Il est prévu un chemin de « balade » dans le bois entre le projet et la seconde tranche de terrains à urbaniser. Jusqu'où laisserons-nous un brin de nature « paisible » ?

Sur l'aspect routier, l'axe Bénodet / Quimper est déjà surchargé et ce projet viendra d'autant plus perturber la circulation de par l'augmentation de véhicules (126 logements pour la 1ère tranche et une cinquantaine pour la seconde partie sud-est). Ceci aura pour incidence de casser le flux (Quimper / Bénodet) au niveau du rond-point de BUT/Castorama ce qui ne fera qu'accroître l'effet de bouchon sur cet axe.

Comme évoqué dans certains commentaires, la politique d'urbanisation ne devrait-elle pas se faire plus près du centre-ville et des infrastructures ou dans des zones plus adaptées ? D'autant plus que cette partie enclavée n'offre aucun axe de développement pour le futur et demeure d'un non-sens écologique et urbanistique. N'y aurait-il pas plus stratégiquement des lieux pour urbaniser...

Nom : LE ROUX

Adresse : chemin de kergrenn

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : thibautleroux@hotmail.fr

Téléphone :

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 29 **Date de dépôt :** 08/10/2020 **Heure de dépôt :** 21:26 **Valide :** **Modéré :**

Observation : ?En qualité de citoyen de Quimper, je souhaite une urbanisation qui fasse de notre ville un territoire d'urbanité plutôt qu'un étalage de maisons stérilement alignées les unes à côté des autres comme des "produits" dans les rayons d'un supermarché.

Il vaudrait mieux, comme annoncé par la nouvelle municipalité, retisser la ville sur elle-même, réconcilier l'habitat avec les centralités de quartier et non le disperser en périphérie de la ville, avec vue sur l'Odet pour argument de vente et deux voitures par foyer comme condition de faisabilité.

En conséquence de quoi, je ne suis pas favorable à la poursuite de ce type de projet passéiste en déphasage total avec les enjeux économiques, écologiques et sociaux du XXIème siècle.

Il me semble donc logique que notre municipalité renonce à ce type de "coup parti" et se donne les moyens d'engager une véritable transition urbaine qui fera de Quimper une ville écologique, solidaire, désirable et désirée...

Nom : MARTIN FRANCOIS

Adresse : 29 rue de Parades

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : f.martin368@lapote.net

Téléphone : 06.23.07.30.32

Fichier :

Numéro : 30 **Date de dépôt :** 08/10/2020 **Heure de dépôt :** 22:00 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Voilà un projet qui une nouvelle fois gaspille les terres agricoles et contribue à l'étalement urbain dont nous connaissons les méfaits (extension des réseaux et des équipements publics) et qui obère toute politique de reconquête des formes urbaines anciennes qu'il s'agisse du centre ancien ou des quartiers périphériques .Outre le gaspillage des terres agricoles qui pourraient être affectées à la ceinture maraîchère, un tel projet constitue un non sens en termes économiques pour la collectivité,de rupture de lien social que génère le stéréotype d'habitat "prêt à consommer" et enfin environnemental .
Sans oublier la médiocrité des espaces publics générés par ces formes urbaines .
En tant que citoyen Quimpérois , j'exprime un avis défavorable à un tel projet en contradiction avec les valeurs de transition écologique prônée par l'actuelle municipalité.

Nom : BRULE PHILIPPE

Adresse : 160 route du Lendu

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : philippe.brule0223@orange.fr

Téléphone :

Fichier :

E REGISTRE QUIMPER

Numéro : 31 **Date de dépôt :** 08/10/2020 **Heure de dépôt :** 22:02 **Valide :** **Modéré :**

Observation : La nécessité d'offrir toujours davantage de logements sonne comme une évidence. Mais sommes nous si sûrs qu'il s'agisse du meilleur choix ? La saturation des villes au détriment des petites communes existe parce qu'on la provoque (de même que l'agonie des centres urbains et des bourgs est provoquée par l'extension incessante des zones commerciales périphériques). A quel milieu urbain cela peut-il conduire ? Les enjeux sociaux en sont-ils bien appréhendés ? Dans ce domaine comme dans d'autres, il semble que nous voulions utiliser toute ressource, ici le terrain, jusqu'à l'épuisement. Bâtissons nous jusqu'au dernier carré de terre ? Et comment y vivrons nous ? Non, Quimper ne peut ressembler à cela. Ce patrimoine que représentent les bords de l'Odét doit être préservé comme un sanctuaire. Nombreux sont ceux qui l'ont souligné, ce projet surdimensionné n'a aucune cohérence urbaine. Il s'inscrit dans un continuum de décennies de construction sans harmonisation économique et sociale, et en l'occurrence dans une zone enclavée, sensible d'un point de vue environnemental (même si le rapport d'évaluation "environnementale" pointe le "faible intérêt" du site !), et aux accès saturés (point confirmé par la DRAC)
Notons également que la mission régionale d'autorité environnementale ne remettra pas d'avis faute d'avoir pu étudier le dossier dans le délai imparti.

Nom : FRÉDÉRIC LE COZE

Adresse : 5 CHEMIN DE KERGRAVIER

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : frederic.le.coze@free.fr

Téléphone : 02.98.66.86.73

Fichier :

Numéro : 32 **Date de dépôt :** 08/10/2020 **Heure de dépôt :** 22:20 **Valide :** **Modéré :**

Observation : Un projet aux antipodes des problématiques actuelles. La nécessité de repenser nos territoires, la question des mobilités et de la limitation de notre impact sur les terres agricoles, la re-dynamisation de nos centres urbains (surtout à l'échelle de l'agglomération de Quimper)... Sujets éminemment politiques ne semblent pas être au cœur des préoccupations de nos décideurs.
Un projet d'un autre temps, qui n'a aucune raison d'être.

Il est plus que nécessaire de poser ces sujets à l'échelle urbaine et sur le long terme pour arrêter le morcellement de nos territoires et répondre à l'urgence climatique, sociale et recréer du lien entre les hommes et la ville. Densifier et raisonner nos modes d'aménagement du territoire pour ne plus jamais voir ce type de projet.

En tant que citoyen et architecte, je suis attristé de voir que les enjeux auxquels nos sociétés devront répondre dans les années à venir ne sont pas pris au sérieux par nos politiques et nos aménageurs.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : p.brule@hotmail.fr

Téléphone :

Fichier :

Numéro : 33 **Date de dépôt :** 08/10/2020 **Heure de dépôt :** 22:25 **Valide :** **Modéré :**

Observation : expression du Groupe Local EELV a la consultation

Bonjour,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous l'expression du Groupe Local EELV concernant le projet de lotissement envisagé Moulin des Landes à Quimper.

"

Madame, Monsieur,

La création d'un quartier de 126 logements dans un secteur majoritairement naturel et agricole, à proximité de l'Odet, est envisagée par un promoteur.

Un projet d'un autre temps puisqu'il impactera directement 5.76 ha de terres agricoles.

Dans les ambitions du PLU de Quimper, il est noté : « la préservation des espaces naturels et agricoles est essentielle afin de maintenir une agriculture diversifiée, dynamique et de proximité ». Cette ambition semble en contradiction avec ce projet et ne respecte pas les préconisations du SCOT de L'Odet.

Comme l'écrivent les services du Conseil Général, le surplus de circulation sur une route départementale déjà saturée entrainera inévitablement des complications. Cet axe accidentogène ne pourra donc supporter 200 voitures de plus, sans conséquence.

Le Groupe Local EELV s'étonne de l'absence d'enquête d'utilité publique avec nomination d'un.e commissaire enquêteur pour un projet de cette dimension. La simplification administrative voulue par le gouvernement n'est pas vertueuse pour l'environnement et ne doit pas être déclinée localement.

De plus, ce projet de lotissement à la périphérie de l'agglomération ne va pas dans le bon sens de la densification indispensable des constructions pour freiner l'artificialisation des sols.

C'est aussi un projet favorisant l'usage de la voiture individuelle.

Il est temps de tourner le dos aux politiques du passé et de prendre en compte la réduction de l'empreinte écologique dans tous les projets municipaux et communautaires même si la nécessité de logements de qualité avec des loyers décents est patente.

D'autres voies existent entre autres dans la ré-habilitation : en 2017, il existait 3720 logements vacants à Quimper.

C'est une nécessité pour les générations futures...

Le Groupe Local Europe Ecologie Les Verts Kemper Kerne

"

UID 50841

Nom :

Adresse :

Cedex : 0

Ville :

Email : Æ

Téléphone :

E REGISTRE QUIMPER

Fichier :

Numéro : 34 Date de dépôt : 08/10/2020 Heure de dépôt : 23:28 Valide : Modéré :

Observation : Bonjour, ce projet vient définitivement d'une autre époque. Loin de la ville, sur une parcelle agricole, uniquement accessible en voiture ou transport en commun. C'est une des meilleures exemples de l'étalement urbaine, normal pour un projet des années 70 ou 80 où son impacte sur notre manière de vivre avec tous les conséquences n'était pas encore arrivés dans nos têtes.
Nous sommes en 2020 et nous avons compris que c'est l'heure de la transition: urbaine, écologique, sociale.
Il n'y a plus aucun argument sérieux qui peut justifier un projet pareil.

Nom :

Adresse :

Cedex :

Ville :

Email : tankred.schoell@free.fr

Téléphone :

Fichier :

Numéro : 35 Date de dépôt : 08/10/2020 Heure de dépôt : 23:29 Valide : Modéré :

Observation : Considérant l'absence d'avis de la MRAe, le dossier ne permet pas de porter à connaissance de façon satisfaisante et complète l'impact d'une telle operation. Il est donc impossible de se faire un avis sur la pertinence de l'opération et de son impact . C est litigieux pour une enquête publique.

D'autre part n'est il pas résolu de faire des lotissements de ce type qui appelle encore au consumérisme de la sacro-sainte maison individuelle au centre de son terrain (la mitoyenneté étant fortement découragée cf règlement)

A l'heure ou les alpes maritimes sont meurtries par une catastrophe liée à ce type d'urbanisation, il est peut être temps d être responsable.

. Les aménageurs privés et les beaux discours sur le développement économique sont bien loin des collectivités lorsque qu'il faut payer les milliards de factures et le bilan humain provoquées par les dégâts de l'étalement urbain...

Nom : BERNARD

Adresse : 22 rue Chateaubriand

Cedex : 29000

Ville : QUIMPER

Email : lefiguier29@gmail.com

Téléphone :

Fichier :

TR Projet immobilier Moulin des Landes

De : Laurent BERNARD <laurent.bernard011@gmail.com>
Envoyé : jeudi 8 octobre 2020 11:29
À : Accueil Urbanisme <accueil.urbanisme@quimper.bzh>
Objet : Projet immobilier Moulin des Landes

Observation n° 18
(synthèse des observations
et propositions du public)

Bonjour Madame, Monsieur,

Ci dessous mes observations sur le projet d'aménagement du Moulin des Landes.

Il est absolument nécessaire de disposer de garanties sur les délais de réalisation des réaménagements des dessertes locales pour absorber le surplus de déplacements engendré par cet aménagement en particulier sur la route de Bénodet qui connaît régulièrement des ralentissements très importants et s'amplifiant au fur et à mesure de constructions, commerces ou industries dans ce secteur;

On peut ainsi constater l'usage de trajets alternatifs pour la desserte de Creach Gwenn dans les deux sens, en particulier par le Chemin de Kernoter qui par ailleurs est signalé en cul de sac et de l'Allée de Stang Zu dont une partie est dans une propriété privée. Ces chemins ne sont pas du tout conçus pour un tel niveau de fréquentation de véhicules roulants et sont régulièrement empruntés par des piétons (élèves du CFA et randonneurs/ circuit référencé) ainsi que des cyclistes (zone ne disposant pas d'éclairage public et présentant une largeur limitée). Le projet tel que présenté ne fait pas apparaître clairement l'aménagement de la voie cyclable et ne précise pas le phasage de cet aménagement par rapport au projet en lui-même. Les observations communiquées par la commission d'enquête lors de la dernière révision du PLU restent d'actualité (zones humides, zones commerciales et artisanales, ...)

Bien cordialement

Laurent Bernard